

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2021 à 19 heures

Date de convocation : 21 octobre 2021

Nombre de conseillers : 19

Présents : CHONIER F. – BARADUC F. – PIRONIN C. – LANGLOIS M. – LEVIGNE J. – DEVERNOIX MA. – GILLET M. – RIMBERT G. – TOURLONIAS V. – DUROUX JP. – EXBRAYAT ME. – LECOQ A.

Procurations : MIGNOT P. (BARADUC F.) – POITTEVIN-CALTOT C. (PIRONIN C.) – BOUET C. (DEVERNOIX MA.) – DURAND S. (EXBRAYAT ME.) – FOUR M. (LECOQ A.)

Absents : MIGNOT P. – POITTEVIN-CALTOT C. – KRIKORIAN M. – BOUET C. – DURAND S. – FOUR M. – VILLENEUVE M.

Votants : 17

Madame LECOQ Andréa a été nommée secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Chantier tennis couverts :
 - Avenant 1 : Entreprise Isolacier
 - Avenant 2 : Entreprise MCA
2. Validation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2020 (RPQS) du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'agglomération de Saint-Rémy-Sur-Durolle (SIA)
3. Tarifs équipements communaux et divers
4. Personnel communal :
 - Parcours emploi compétence
5. Contrat assurance commune : AXA
6. Dossier ombrières parkings
7. Questions diverses

Monsieur Frédéric CHONIER, maire ouvre la séance

Madame LECOQ Andréa donne lecture du procès-verbal et des intitulés des délibérations de la séance du 06 octobre 2021 qui ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

1. Chantier tennis couverts :

Avenant 1 : Entreprise ISOLACIER

Les travaux supplémentaires sont :

Travaux en moins-value : - 14 440.00 € H.T. soit - 17 328.00 € T.T.C

Le nouveau montant du marché avec la moins-value est donc de : 251 801.95 € H.T.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Avenant 2 : Entreprise MCA

Les travaux supplémentaires sont :

Travaux en plus-value : 12 211.00 € H.T. soit 14 653.20 € T.T.C.

Le nouveau montant du marché avec la plus-value est donc de : 104 817.47 € H.T.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Compte prorata – EURL Isolacier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de désamiantage, de remplacement de la couverture et du bardage avec renforcement de charpente des tennis couverts. Il précise que le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) établi pour le lot 02 « Couverture-zinguerie » attribué à l'EURL ISOLACIER – 13A Rue du Buisson Ardent 88200 REMIREMONT par marché en date du 09 avril 2021 stipule dans son article 2-2-2 paragraphe 12 – Obligation en fin de travaux :

- « L'entrepreneur devra à sa charge la gestion du compte prorata.
L'entreprise de gros-œuvre devra la réalisation et aux frais du compte prorata :
 - ✓ La gestion des consommations et abonnements divers sur chantier (électricité, téléphone, eau potable) »

Le conseil municipal accepte le montant proposé de 709.09 € H.T. soit 851.88 € T.T.C. pour le remboursement des consommations d'électricité par l'EURL ISOLACIER et autorise Monsieur le Maire à procéder au recouvrement de cette somme.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

2. Validation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2020 (RPQS) du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'agglomération de Saint-Rémy-Sur-Durolle (SIA)

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif au titre de l'exercice 2020 établi par le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

3. Tarifs équipements communaux et divers

TARIFS REPAS CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} janvier 2022 les tarifs des repas servis à la cantine scolaire et portage du repas en cas d'allergie comme suit :

Un enfant	2.95 €
Trois enfants et plus	2.75 €
Portage repas en cas d'allergie	1.30 €
Enseignant	8.00 €
Employés communaux	8.00 €

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2022 ainsi qu'il suit. :

	SALLE POLYVALENTE	
	PUBLIC	SAINT REMY
LOCATION 1 JOUR	310.00 €	155.00 €
LOCATION 2 JOURS	420.00 €	210.00 €
CUISINE + VAISSELLE	150.00 €	80.00 €
PARTICIPATION CHAUFFAGE	60.00 €	60.00 €

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

TARIFS DE REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE de la SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal fixe les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 ainsi qu'il suit :

Assiette/pichet plastique	4.50 €
Verre/tasse/ramequin	2.40 €
Couteau	5.20 €
Petite cuillère	2.50 €
Fourchette	3.50 €
Cuillère à soupe	3.50 €
Chaque objet inox/carafe en verre	11.00 €

ADOPTE à l'unanimité des membres présents.

SALLE DES FETES - TARIFS DE REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE CASSEE OU MANQUANTE

Le Conseil Municipal DECIDE de fixer les tarifs de remplacement de la vaisselle à compter du 1^{er} janvier 2022 ainsi qu'il suit :

Assiette	4.50 €
Verre	2.40 €
Fourchette	3.50 €
Couteau	5.20 €
Cuillère à soupe	3.50 €
Cuillère à café	2.50 €
Tasse	2.50 €
Légumier plastique	4.50 €
Légumier inox	11.50 €
Pichet/carafe en verre	11.00 €

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

TARIFS DES DIVERS EQUIPEMENTS DU CENTRE DE TOURISME DES PRADES

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse sur les tarifs des divers équipements

La date d'ouverture de la saison : 1^{er} juin 2022

FIXE les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

TENNIS COUVERTS

Location du court (2 personnes extérieures au club) -	15.00 €
Location du court à un invité du Tennis Club -	9.00 €
Jeton pour monnayeur électricité -	2.10 €
Location raquette tennis -	2.60 €

TENNIS EXTERIEURS

HORS SAISON (1^{er} octobre au 31 mai)

Location du court (2 personnes extérieures au club) -	6.00 €
Location du court à un invité du Tennis Club -	5.00 €

SAISON ESTIVALE (1^{er} juin au 30 septembre)

Location du court (2 personnes extérieures au club) -	9.00 €
Location du court à un invité du Tennis Club -	7.00 €

SQUASH

Location du court ½ heure par personne	7.00 €
Location raquette squash pour ½ heure	3.00 €
Jeton pour monnayeur électricité pour ½ heure	1.20 €
Jeton pour monnayeur chauffage pour ½ heure	1.20 €

ADOPTE à l'unanimité des membres présents.

AUGMENTATION DROITS DE PLACE TAXI pour l'année 2022

Le Conseil Municipal décide de revaloriser le montant du droit de place pour le stationnement de taxi et le fixe à 92.00 € pour l'année 2022.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

4. Personnel communal :

- Parcours emploi compétence

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} novembre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de neuf mois renouvelable.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine
- PRECISE que L'Etat prendra en charge 80% du Smic sur 30 h par semaine et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

5. Contrat assurance commune : AXA

L'Agence ANGELY & DEQUAIRE – Agence AXA ASSURANCES – 4 Avenue des Etats Unis à THIERS propose un nouveau contrat « Responsabilité Civile Prestataire de Service » mieux adapté aux attentes de la Collectivité et qui inclut la protection fonctionnelle des élus moyennant une cotisation annuelle de 8 082,38 € TTC avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022. Ce contrat annule et remplace celui souscrit précédemment.

Le Conseil Municipal approuve le nouveau contrat proposé pour un montant annuel de 8 082,38 € avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

6. Dossier ombrières parkings

Informations sur l'installation des ombrières photovoltaïques sur le parking du cimetière et de l'école primaire. Appel à manifestation d'intérêt concurrent suite à une manifestation d'intérêt spontané.

7. Questions diverses

Subvention 2021 Association « La Boîte à Idées »

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 600,00 € à l'Association « la Boîte à Idées »

ADOPTE à l'unanimité des membres présents